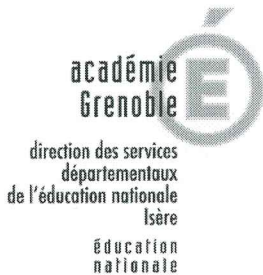


Grenoble, le 13 octobre 2016

L'inspectrice académique directrice
académique des services de
l'éducation nationale de l'Isère

à

Mesdames et messieurs les enseignants du
premier degré pour attribution.
Sous couvert de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale



Objet : Organisation des activités ski scolaire en 2016 - 2017

Pôle Conseil

Affaire suivie par

Jean-Michel Guilhermet
Conseiller pédagogique
départemental 1^{er} degré
EPS

Téléphone
04 76 74 78 90

Télécopie
04 76 74 79 80

jmguilhe@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
Rue Joseph Chanrion
38032 Grenoble Cedex 01

ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Vous trouverez ci-joint un document vous précisant les modalités pratiques pour l'organisation du ski scolaire en Isère.

Le ski, activité culturelle en Isère, par son histoire et sa géographie, a toute sa place à l'école. Cette activité est une activité importante dans le parcours sportif de l'élève. Le bilan 2015-2016 témoigne de l'importance du ski alpin et du ski de fond dans les pratiques sportives scolaires

J'ai décidé de reconduire les dispositions pour aider à la mise en place de l'activité ski scolaire. Cette organisation repose sur l'implication des conseillers pédagogiques (CPD EPS, conseillers de massifs, CPC EPS) et sur les outils mis à votre disposition sur le site EPS 38 : <http://www.ac-grenoble.fr/eps1/spip.php?rubrique22>

Cette année, un module de formation « développer le respect et l'engagement en ski » est proposé aux circonscriptions dans le plan de formation.

Je vous rappelle qu'un module d'apprentissage doit comporter un minimum de dix heures effectives de pratique pour permettre non seulement l'acquisition de compétences motrices mais aussi interdisciplinaires.



Dominique FIS

